



2^e SYMPOSIUM SUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN ÉDUCATION

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE TRANSFERT ET DE COLLABORATION EN ÉDUCATION

SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS



JUIN 2014

LE 2^e SYMPOSIUM SUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN ÉDUCATION A ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRÂCE À LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS SUIVANTS :

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)

Comité de concertation pour le transfert des connaissances en éducation
Groupe de travail sur le 2^e Symposium sur le transfert des connaissances en éducation

MERCI AUX MEMBRES DU COMITÉ DE CONCERTATION POUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN ÉDUCATION

Carole Batailler, agente de recherche et de transfert des connaissances, direction de la recherche et de l'évaluation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Jean Bellavance, conseiller – vie professionnelle, Fédération autonome de l'enseignement

Monique Brodeur, vice-présidente à la recherche et au transfert des connaissances, Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'enseignement et la recherche en éducation du Québec

Eve-Marie Castonguay, directrice de la recherche et de l'évaluation par intérim, direction de la recherche et de l'évaluation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marc Charland, directeur général adjoint, Fédération des comités de parents du Québec

Christiane Desbiens, directrice générale, Commission scolaire des Chênes, Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec

Micheline Gagné, directrice d'établissement, École primaire St-Vincent, Commission scolaire Central Québec

Pâquerette Gagnon, directrice générale, Fédération des commissions scolaires du Québec

France Joly, directrice, École primaire Marguerite-Bourgeois, Commission scolaire de la Capitale

Lynn Lapostolle, directrice générale, Association pour la recherche au collégial

Claude Lessard, président, Conseil supérieur de l'éducation

Mélanie Marsolais, directrice générale, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage

Sophie Massé, présidente, Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation

Jean-Denis Moffet, directeur par intérim – Direction des études et de la recherche, Conseil supérieur de l'Éducation

Réjean Parent, président du conseil d'administration, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec

Alec Larose, conseiller – vie professionnelle, Fédération des syndicats de l'enseignement

Benoit Sévigny, directeur des communications et de la mobilisation des connaissances, Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Linda St-Pierre, présidente-directrice générale, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec

Jacinthe Thiboutot, coordonnatrice, Carrefour de la réussite au collégial

Isabelle Tremblay, conseillère en développement pédagogique, Fédération des commissions scolaires du Québec

Mario Vachon, premier vice-président au conseil d'administration de l'Association des cadres scolaires du Québec, Association des cadres scolaires du Québec

MERCI AUX MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LE 2^e SYMPOSIUM SUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN ÉDUCATION

Carole Batailler, agente de recherche et de transfert des connaissances, direction de la recherche et de l'évaluation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Nathalie Bouvrette, spécialiste en sciences de l'Éducation, direction régionale de l'Outaouais, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Monique Brodeur, vice-présidente à la recherche et au transfert des connaissances, Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'enseignement et la recherche en éducation du Québec

Eve-Marie Castonguay, directrice de la recherche et de l'évaluation par intérim, direction de la recherche et de l'évaluation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

France Joly, directrice, École primaire Marguerite-Bourgeois, Commission scolaire de la Capitale

Josée Lafleur, conseillère d'orientation, Carrefour de la réussite au collégial

Mélanie Marsolais, directrice générale, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage

Jacinthe Thiboutot, coordonnatrice, Carrefour de la réussite au collégial

Hélène Rioux, directrice des communications, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec

Caroline Sirois, agente de recherche et de transfert des connaissances, direction de la recherche et de l'évaluation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Linda St-Pierre, présidente-directrice générale, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec

ÉQUIPE D'ÉDITION

Coordination

Anne-Marie Jolicoeur, m communication interactive
Collaboratrice du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec

Rédaction

Lise Santerre, PhD
Collaboratrice du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec

Révision linguistique

Marilou Cloutier

Graphisme

Viva Design

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
TISSER LA TOILE DE LA COLLABORATION	5
1. Douze expériences inspirantes	5
2. La prise en compte des besoins	6
3. L'accès aux résultats de recherche	6
a. Transfert de proximité	6
b. Transfert étendu	6
4. Les rôles et responsabilités	6
a. L'enseignant	6
b. La direction d'établissement	7
c. Le conseiller pédagogique et le professionnel de l'éducation (l'intermédiaire)	7
d. La direction générale	7
e. Le chercheur	7
5. Les retombées dans le milieu	7
ATELIERS DES PAIRS	8
1. Reconnaître et valoriser le transfert	8
Ce qui se fait	8
Ce qui pourrait ou devrait être fait	9
2. Exercer un leadership	9
Ce qui se fait	9
Ce qui pourrait ou devrait être fait	10
3. Prendre en considération les besoins des milieux de pratique	10
Ce qui se fait	10
Ce qui pourrait ou devrait être fait	11
4. Collaborer et faire converger les actions	11
Ce qui se fait	11
Ce qui pourrait ou devrait être fait	12
5. Recourir à une diversité de moyens facilitant l'accès aux connaissances	13
Ce qui se fait	13
Ce qui pourrait ou devrait être fait	14
6. Développer les compétences et offrir un accompagnement	14
Ce qui se fait	14
Ce qui pourrait ou devrait être fait	15
7. Mener des projets de recherche collaborative	16
Ce qui se fait	16
Ce qui pourrait ou devrait être fait	17
8. Approfondir les connaissances sur le transfert	18
Ce qui pourrait ou devrait être fait	18
DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE TRANSFERT ET DE COLLABORATION EN ÉDUCATION : ENJEUX, DÉFIS ET PISTES DE SOLUTION	19





INTRODUCTION

Organisé par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) avec la collaboration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le 2^e Symposium sur le transfert des connaissances en éducation est une initiative du Comité de concertation pour le transfert des connaissances en éducation. Tenu à l'Université Laval en février 2014, le Symposium a rassemblé 222 participants sur place et plusieurs groupes de participants à distance en provenance des régions. Ces invités étaient issus des milieux de la pratique, de la recherche, d'organismes publics, d'associations communautaires et professionnelles, de syndicats et d'organismes de liaison et de transfert.

Le Symposium avait pour but de dégager les meilleurs moyens de favoriser la concertation entre les divers réseaux de l'éducation afin de mettre en œuvre des actions intégrées et de développer une culture du transfert au Québec. Les objectifs sont de :

- Clarifier les rôles des différents intervenants au regard du transfert des connaissances en éducation afin que chacun prenne conscience de ce rôle pour ensuite l'exercer adéquatement.
- Mettre en lumière des exemples concrets de modèles de transfert de connaissances en éducation.
- Dégager les besoins des milieux de pratique afin d'orienter les actions futures en transfert et les modalités à privilégier.

En introduction du Symposium, un rappel a été fait des travaux réalisés par le Comité de concertation pour le transfert des connaissances en éducation et ses deux groupes de réflexion. Ceux-ci se sont penchés sur les rôles et les responsabilités des acteurs ainsi que sur l'accès aux résultats de recherche et aux pratiques inspirantes (voir p. 10-13 du cahier du participant).





TISSER LA TOILE DE LA COLLABORATION

1. DOUZE EXPÉRIENCES INSPIRANTES

Au cours de la matinée, douze expériences de transfert, retenues en raison de l'intérêt des thèmes abordés en éducation et des modalités de collaboration mises en œuvre, ont été présentées :

- Lire et écrire avec les TIC, c'est gagnant! – Commission scolaire des Hautes-Rivières et UQAM;
- Enseigner en contexte difficile : situations d'enseignement-apprentissage multidisciplinaire – Commission scolaire des Hauts-Cantons et Université de Sherbrooke;
- CASIS-Écriture : un programme d'intervention pour augmenter la motivation à écrire des élèves du primaire – Commission scolaire de la Capitale et Université Laval;
- Illustration du rôle d'un intermédiaire en soutien au développement pédagogique et organisationnel au sein d'une commission scolaire – Commission scolaire des Trois-Lacs;
- Soutenir l'innovation pédagogique en classe de science et technologie – Commission scolaire des Premières-Seigneuries et Université Laval;
- Le Carrefour de la réussite au collégial : un réseau de transfert de connaissances pour favoriser la réussite étudiante dans les collèges – Cégep de Lévis-Lauzon, Cégep de Sainte-Foy et Carrefour de la réussite au collégial;
- Avativut : l'environnement à portée de mains – INRS - Centre Eau Terre Environnement, UQTR et Commission scolaire Kativik;
- Building Community through Telecollaboration (BCT Project) : le réseautage et l'intégration des TIC dans les écoles anglophones du Québec – Université McGill, Commission scolaire Riverside et CEFRIQ;
- Transfert et appropriation par les conseillers technopédagogiques des résultats d'expérimentations en intégration pédagogique des TIC au collégial – Association pour la recherche au collégial (ARC), Cégep de Rivière-du-Loup et Fédération des cégeps;
- Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) à la formation générale des adultes : changements de pratique et retombées – UQO, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, Centre l'Arrimage;
- Pacte social pour l'Éducation dans la Mitis – UQAR;
- Consortium de recherche en éducation (CRRE) : améliorer les pratiques éducatives grâce à la recherche participative – UQAC, CRRE et Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

Les présentations visaient à mettre en évidence différents aspects ayant contribué au succès des expériences : la prise en compte des besoins du milieu, les moyens d'accès aux connaissances, les rôles et les responsabilités des acteurs ainsi que les conditions mises en place. Il était également prévu de faire ressortir les retombées des projets.



2. LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS

La plupart des projets sont issus d'une demande du milieu ou sont fondés sur un besoin observé par les chercheurs. Les projets réussis partent de l'expérience vécue des enseignants et des besoins des praticiens aux différentes étapes du processus de transfert, par exemple, en leur transmettant les connaissances au moment opportun, dans un format adapté. Le Consortium régional de recherche en éducation (CRRE) va jusqu'à s'assurer qu'un agent de liaison rencontre les écoles pour connaître leurs besoins.

3. L'ACCÈS AUX RÉSULTATS DE RECHERCHE

Deux niveaux d'accès aux connaissances ont été identifiés dans les projets présentés : les actions visant à faciliter l'accès aux connaissances dans le cadre du projet (transfert de proximité) et les moyens utilisés pour faire connaître le projet à l'extérieur du milieu d'expérimentation (transfert étendu).

a. Transfert de proximité

Différents moyens ont été mis en œuvre pour favoriser l'accès aux connaissances dans le cadre des expériences présentées. Les outils utilisés sont les guides de formation, les vidéos, la grille de validation des pratiques, etc. Certains intervenants font alterner la collecte des données, l'analyse des résultats et la présentation des résultats. Avant de démarrer un projet, d'autres présentent les résultats des recherches antérieures aux membres de l'équipe afin de favoriser leur adhésion au projet. Tous semblent privilégier une interaction continue entre les représentants de la pratique et les chercheurs. Le chercheur contribue également au développement d'une approche réflexive en amenant les praticiens à considérer leurs pratiques en fonction des résultats de la recherche.

b. Transfert étendu

Les moyens généralement utilisés par les conférenciers des expériences pour favoriser un transfert étendu des résultats de recherche sont les suivants : articles adaptés, publications scientifiques, dépliants, présentations lors d'événements, notamment à des pairs. Du côté collégial, on mise plutôt sur le réseautage pour l'accès aux connaissances : création de réseaux facilitant les échanges entre les établissements et comité de concertation s'assurant de l'absence de chevauchement dans les missions des organisations.

4. LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Cinq catégories d'acteurs engagés dans les projets et ayant des rôles et responsabilités spécifiques ont été identifiées, soit l'enseignant, la direction d'établissement, le conseiller pédagogique et le professionnel de l'éducation, c'est-à-dire l'intermédiaire, la direction générale et le chercheur.

a. L'enseignant

Une part des responsabilités attribuées aux enseignants renvoie dans un premier temps à leur attitude face au projet. On dit que l'enseignant doit accepter de s'engager dans le projet, de se remettre en question. Il accepte d'être déstabilisé et de ne plus pouvoir se fier à ses repères habituels.

Il prend le temps d'appivoiser le projet. Son ouverture d'esprit et son adhésion sont essentielles à la modification de ses pratiques.

L'enseignant doit aussi avoir la volonté d'apprendre et être conscient de ce que la recherche peut lui apporter. Il participe activement au développement d'une culture de données et devient parfois lui-même un relayeur (enseignant accompagnateur) et un agent de changement. L'enseignant qui participe à un projet de recherche collaborative accepte de travailler en collaboration.

Il partage son expertise, ses bons et ses mauvais coups. Il discute des besoins des élèves. La formation par les pairs contribue à favoriser son engagement.



IDÉES QUI FONT CONSENSUS

À la base, il faut une motivation, une volonté de s'engager, de changer, d'apprendre, de s'informer, une ouverture d'esprit.

Se donner le temps, identifier les besoins, se donner des objectifs, articuler la demande, trouver des alliés, collaborer entre collègues.



b. La direction d'établissement

La direction d'établissement doit assurer le leadership du projet. Pour certains, c'est à elle que revient la responsabilité de garder le cap sur le projet. Pour que le projet réussisse, il est essentiel que la direction soit favorable à la recherche et convaincue de son utilité. Le fait d'accorder plus de latitude à l'équipe-école dans l'application du régime pédagogique s'avère facilitant. On attribue également à la direction d'établissement des responsabilités logistiques telles que l'organisation des rencontres et la libération des enseignants. Prévoir un lieu et accorder du temps pour les échanges au moment opportun, pour le développement professionnel, la validation des données probantes et la mobilisation des acteurs, sans que ceux-ci aient le sentiment d'être jugés, sont des conditions gagnantes. On estime également qu'il revient à la direction de prévoir un budget de perfectionnement pour son équipe.

c. Le conseiller pédagogique et le professionnel de l'éducation (l'intermédiaire)

Dans les projets présentés, le conseiller pédagogique et le professionnel accompagnent les membres de l'équipe-école, notamment dans l'utilisation des résultats de la recherche. Le conseiller pédagogique encourage et soutient le développement professionnel. On lui attribue aussi parfois la responsabilité de favoriser la concertation entre les différents acteurs. Développer une vision partagée, entretenir un climat de confiance, faire valoir l'expertise de chacun, ne pas imposer de nouvelles pratiques : ce sont là les conditions gagnantes liées au rôle de l'intermédiaire.

L'une des expériences décrites porte spécifiquement sur le rôle d'un intermédiaire entre la recherche et la pratique, un intermédiaire relevant de la direction générale de la commission scolaire. Cet intermédiaire soutient le développement pédagogique et organisationnel au sein de la commission scolaire et il accompagne les membres des équipes-écoles. Il est responsable d'adapter des connaissances philosophiques (définition d'un concept), des connaissances scientifiques (compréhension d'un phénomène) et des connaissances praxéologiques (transformation des pratiques).

Dans le cadre d'un autre projet, un agent de liaison a la responsabilité de rencontrer les équipes-écoles afin de bien identifier leurs besoins, et ce, afin de s'assurer que les projets de recherche sont ancrés dans la réalité du milieu.

d. La direction générale

Qu'elle soit d'une commission scolaire ou d'un cégep, la direction générale est considérée comme un facilitateur. Elle donne accès aux établissements et alloue les budgets. Au-delà de ces considérations pragmatiques, la direction générale joue un rôle de soutien et de valorisation de la recherche en inscrivant la participation à des projets de recherche et de transfert dans les documents officiels, ce qui constitue « une porte d'entrée extraordinaire ». Elle peut contribuer à établir une relation de confiance et d'ouverture entre les chercheurs et le personnel.

e. Le chercheur

Le chercheur est responsable de la cueillette des données et de la coordination de l'équipe de travail autour du projet. Il assure la cohésion entre l'approche analytique classique et la recherche-action, qui vise davantage à transformer un phénomène qu'à l'approfondir. Il a comme rôle d'établir la confiance avec l'équipe-école et d'offrir un encadrement basé sur la recherche. Il concourt à développer une culture de données chez les enseignants et les professionnels. Il les amène à réaliser que leur travail constitue souvent « le point de départ d'une recherche et d'une démarche scientifique : la réflexion sur leurs tâches est génératrice d'une pensée scientifique ». Il se met au service de la communauté et contribue à fournir l'accompagnement nécessaire aux changements de pratique, un accompagnement qui se révèle parfois soutenu : rencontres fréquentes, discussions avant et après les expérimentations. Il n'a pas un mandat d'accompagnement, mais comme il y a des besoins à cet égard, il est appelé à y répondre.

5. LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

Des retombées ont été identifiées par les équipes de projets, dont certaines sont liées à la pédagogie. Certains notent une hausse de la motivation des élèves et de leur réussite, notamment de la performance des garçons. Certaines retombées sont directement liées au transfert de connaissances.

Les projets réalisés semblent tous avoir eu un impact positif sur le développement des collaborations entre pairs : augmentation du travail d'équipe et bris de l'isolement. On observe une plus grande ouverture à prendre des risques pour changer ou améliorer les pratiques. Certains constatent que les pratiques ont changé. On admet que ces changements requièrent du temps. La participation aux projets développe un sentiment de compétence et une culture de renouvellement des pratiques.

Les projets réalisés ont contribué à susciter une pratique réflexive et d'auto-observation chez les enseignants. Ils ont réussi à démystifier la recherche et à en donner une représentation positive. Certains projets auraient aussi amélioré la planification et la gestion du temps (« on gagne du temps »). Grâce au bouche-à-oreille, les expériences menées en inspirent d'autres. Les projets ont fait naître une fierté chez les participants. Certains ont eu des répercussions sur l'ensemble de l'école en changeant son image et en améliorant le climat de travail.





ATELIERS DES PAIRS

En après-midi, les participants ont été invités à échanger en petits groupes sur le rôle des différentes organisations et des intervenants, les moyens de favoriser l'accès aux connaissances et les besoins en matière de transfert. Les discussions ont permis de voir **ce qui se fait** dans les organisations pour favoriser l'accès aux connaissances et leur utilisation, ainsi que **ce qui pourrait être amélioré et devrait être fait** dans le respect des rôles et responsabilités de chacun. Les actions existantes, décrites par les participants aux ateliers, sont regroupées ci-dessous suivant les aspects du transfert auxquels elles se rapportent.

1

RECONNAITRE ET VALORISER LE TRANSFERT

CE QUI SE FAIT

Plusieurs intervenants font mention de la nécessaire planification des activités de transfert afin de mettre en place des approches pédagogiques prometteuses et d'améliorer les pratiques. Plusieurs directions se donnent un plan d'action basé sur des résultats de recherche, un plan d'action de développement professionnel ou inscrivent le transfert parmi les orientations de leur planification stratégique. Les gestionnaires des commissions scolaires tiennent les élus informés des impacts et des résultats des projets de recherche. Des commissions scolaires prennent en considération les résultats de recherche dans les conventions de gestion et de réussite avec les établissements.

Dans les milieux de la recherche, les autorités disent avoir la responsabilité d'influencer les comités d'évaluation afin de les amener à considérer l'intérêt des publications professionnelles. Ces publications sont encore peu reconnues dans l'évaluation du dossier professoral même si certains volets des programmes d'aide à la recherche permettent les publications non scientifiques. Il s'agit là d'une contribution au développement d'une conscience et d'une culture collectives du transfert. À leur avis, cependant, le travail de transfert appartient aux individus, c'est-à-dire aux chercheurs dans leurs relations avec leurs partenaires (praticiens, bailleurs de fonds, etc.).

CE QUI POURRAIT OU DEVRAIT ÊTRE FAIT

Des participants pensent que les autorités devraient aller plus loin en inscrivant le transfert dans la mission des établissements. Une personne propose de prévoir des échanges portant sur les résultats de recherche dans toutes les organisations existantes. La reconnaissance des activités de transfert aura pour effet de faciliter le développement d'une culture de la recherche et du transfert.

Il faut faire davantage connaître et reconnaître les pratiques gagnantes de transfert de connaissances. Une suggestion est à l'effet de montrer clairement les avantages qu'il y a à recourir aux résultats de la recherche et à mettre en valeur les retombées des pratiques sur la réussite des élèves, notamment leur efficacité accrue et le temps gagné en évitant les essais-erreurs. Pour cela, il faudrait avoir un accès accru à des évaluations de pratique, observe-t-on.

On pense que les commissions scolaires sont responsables de sensibiliser les directions d'établissement et les commissaires à l'importance d'utiliser les connaissances issues de la recherche. Par conséquent, elles devraient amener les directions d'établissement à jouer leur rôle à cet égard.

Les équipes-écoles devraient, elles aussi, être sensibilisées aux avantages du transfert de connaissances, et les enseignants, s'ouvrir au changement, aux connaissances et à leur utilisation. Ceux-ci devraient être motivés, confiants et acquérir un sentiment de compétence à l'égard de l'utilisation des résultats de la recherche.

On estime que les organismes subventionnaires devraient reconnaître davantage la contribution des chercheurs en matière de transfert et réviser les critères d'évaluation de la qualité de la recherche, car on pense que la recherche collaborative n'est pas encore tout à fait considérée comme de la « vraie recherche ». Il est suggéré que les subventions de recherche soient accordées sur des périodes de temps assez longues pour permettre le transfert de connaissances et qu'elles couvrent les frais de diffusion.



IDÉE QUI FAIT CONSENSUS

Intégrer la recherche et le transfert dans la planification stratégique de l'organisation en tenant compte des préoccupations et de la réalité du milieu, avec une vision claire et ciblée.

2

EXERCER UN LEADERSHIP

CE QUI SE FAIT

Le leadership est une condition essentielle à la réalisation de projets de transfert et la volonté est nécessaire à tous les niveaux de décision. Des directions d'établissement et des commissions scolaires disent exercer leur leadership en mettant en place une structure de collaboration entre la recherche et la pratique, en stimulant l'intérêt des praticiens pour les résultats de recherche, en contribuant à développer la réflexion critique chez le personnel, tout en veillant à ne pas susciter trop de projets en même temps. Elles disent devoir agir comme une courroie de transmission de la recherche vers les milieux de pratique et, pour cela, doivent assurer une veille.

CE QUI POURRAIT OU DEVRAIT ÊTRE FAIT

Outre le jugement professionnel de l'équipe-école, les directions d'établissement estiment qu'elles doivent davantage déterminer ce qui serait utile pour leur école à partir des données de recherche. Elles disent devoir contribuer au développement d'une culture qui valorise la recherche pour répondre aux besoins identifiés et mettre en place les conditions gagnantes telles que l'accompagnement, le temps et les ressources. Par exemple, elles doivent susciter des réflexions et des questionnements. Elles pensent qu'il leur faut également acquérir une culture de suivi et d'évaluation des pratiques. Les directions d'établissement sont responsables d'assurer une veille et sont appelées à jouer leur rôle de leader pédagogique en amenant leur équipe à adopter un leadership partagé. Pour pouvoir exercer ce leadership dans la mise sur pied de projets et le changement des pratiques, les directions disent avoir besoin d'autonomie.

Plusieurs intervenants estiment que l'utilisation des connaissances issues de la recherche devrait faire partie intégrante des services éducatifs et être reconnue comme telle par les autorités. Les responsables de ces services doivent exercer un leadership en transfert en mettant sur pied des structures de collaboration.

Le soutien des autorités est essentiel pour avoir du temps à consacrer au transfert. Le temps demeure un enjeu de taille. On souligne également la surcharge de travail administratif qui peut advenir dans le déroulement des projets et qui est une source de tensions importantes.



IDÉE CLÉ

Les commissions scolaires doivent assurer un leadership par les Services éducatifs dans la mise en place d'une structure collaborative avec les milieux de pratique. Pour ce faire, elles doivent pouvoir compter sur l'implication proactive du MELS.

3

PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES BESOINS DES MILIEUX DE PRATIQUE

CE QUI SE FAIT

Plusieurs participants aux ateliers ont souligné l'importance de partir des besoins exprimés par les milieux de pratique, notamment par les élèves et les enseignants, pour concevoir les projets de recherche et trouver des solutions ensemble. Les projets de recherche doivent toujours avoir une double préoccupation (scientifique et pratique). Ils sont bonifiés lorsqu'ils sont ancrés dans les connaissances existantes, note-t-on. « Une bonne théorie doit partir de la réalité du milieu ». Ainsi, les retombées dans la classe sont positives à court terme. On ajoute du même souffle qu'il faut aussi s'appuyer sur ce que dit la recherche pour améliorer les pratiques.

La prise en compte des besoins peut aussi passer par la participation des utilisateurs aux choix des nouvelles connaissances à produire et à leur financement. C'est le cas avec les Actions concertées.

CE QUI POURRAIT OU DEVRAIT ÊTRE FAIT

Les autorités doivent veiller à ce que les projets de recherche et de transfert répondent aux besoins des milieux de pratique, qu'ils soient adaptés à leur réalité et à leur culture, qu'ils soient concrets, pertinents et bien accueillis. Les établissements scolaires doivent voir à la cohérence des projets avec les orientations de la commission scolaire. Les commissions scolaires devraient conclure des ententes de partenariat avec des universités afin d'assurer une plus grande proximité entre les praticiens et les chercheurs. Elles devraient toutefois se limiter à la réalisation d'un projet à la fois.

De leur côté, les chercheurs doivent se préoccuper de la pertinence sociale de leurs travaux et s'ouvrir davantage aux milieux de pratique pour être en mesure de saisir les problématiques, les préoccupations des milieux et les enjeux auxquels ils font face. Ils doivent améliorer leurs relations de collaboration avec les milieux visés et intégrer ceux-ci dès le début du projet afin d'ancrer la recherche dans leurs besoins et de rendre leurs résultats plus accessibles et mieux adaptés. Certains chercheurs disent souhaiter un accès direct aux milieux de pratique. On suggère d'inviter des chercheurs lors de journées pédagogiques sur des thèmes précis pour faire émerger les besoins et les réflexions.



IDÉE QUI FAIT CONSENSUS

Les partenariats entre les établissements scolaires et les chercheurs doivent tenir compte des besoins du milieu.

4

COLLABORER ET FAIRE CONVERGER LES ACTIONS

CE QUI SE FAIT

La synergie entre des expertises variées serait gage de succès dans la mise sur pied de projets rassembleurs et formateurs. De nombreux commentaires ont été formulés par les participants des différents groupes de discussion sur l'importance du partage entre pairs des informations recueillies, des actions et des expériences réalisées, de l'expertise, des documents, etc. On donne l'exemple du portail Classe multiâge en réseau, un espace collaboratif en ligne regroupant des chercheurs et des enseignants, et offrant des moyens variés pour soutenir les différents acteurs du milieu scolaire. Pour sa part, le milieu collégial ajoute une précision sur l'importance de réaliser une veille collective bien ancrée dans les problématiques identifiées, à laquelle participent plusieurs organisations.

Plusieurs organismes communautaires ont développé des collaborations avec le milieu de la recherche et pilotent leurs dossiers sur la base des résultats de la recherche, de façon à ce qu'il y ait une cohérence entre les décisions politiques et ces résultats.

Ils expriment leurs besoins en s'appuyant sur des résultats de recherche validés, ce qui facilite l'accès au financement, affirme-t-on. Le projet Agora de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) est cité en exemple car il offre un accompagnement structuré à ses membres dans le développement d'une culture de transfert de connaissances et d'amélioration de leurs pratiques.

Pour sa part, le milieu collégial ajoute une précision sur l'importance de réaliser une veille collective bien ancrée dans les problématiques identifiées, à laquelle participent plusieurs organisations.



IDÉE QUI FAIT CONSENSUS

Miser sur la collaboration, l'adaptation des connaissances et les temps de rencontre entre les différents acteurs et partenaires (directions-chercheurs, chercheurs-praticiens, etc.).



PROJET AGORA

Des communautés de pratique et de savoirs sont mises en place dans toutes les régions du Québec. Le projet comprend également le développement d'une structure en réseaux territoriaux sous la responsabilité d'agents de liaison.

Entre autres actions décrites, les représentants des ministères responsables et les professionnels de la recherche ont dit contribuer à tisser des liens entre le milieu universitaire et le milieu scolaire. Ce sont des « courroies de transmission ». Ils jouent un rôle de liaison et de concertation, notamment en développant des réseaux. Ils forment d'autres professionnels et des leaders à l'utilisation des connaissances, diffusent de la documentation et restent attentifs aux besoins des milieux. Les syndicats se voient également comme des facilitateurs en matière d'accès aux connaissances.

Dans les milieux de la recherche, les gestionnaires favorisent le développement de réseaux permettant aux participants de discuter avec leurs pairs. Ils s'intéressent à ce qui se fait ailleurs, dans les autres secteurs d'activité et à l'étranger. Le milieu collégial a développé un processus de transfert en continu regroupant les divers partenaires et basé sur des allers-retours fréquents entre la recherche et la pratique.

CE QUI POURRAIT OU DEVRAIT ÊTRE FAIT

Le décloisonnement, la concertation et la communication favorisent l'échange et le transfert de connaissances, jugent les participants. Tous les niveaux hiérarchiques doivent s'inscrire dans une démarche de transfert. Il importe de développer une culture de l'échange, de la confrontation des idées.

De nombreuses suggestions vont dans le sens d'une collaboration accrue entre les acteurs, d'une complémentarité de leurs expertises et d'une convergence des moyens et des actions en transfert. Il faut partager la responsabilité du transfert de connaissances qui ne peut reposer sur les épaules d'une seule personne.

On donne plusieurs idées de partage : entre les commissions scolaires, entre les organismes publics concernés et avec ceux du milieu, entre les disciplines, avec les parents, entre les chercheurs en sciences de l'éducation, entre les chercheurs d'expérience et les nouveaux chercheurs, partager des résultats de recherche lors de rencontres, partager les expériences, les activités novatrices, les bons coups et les erreurs de parcours, mettre sur pied une communauté d'apprentissage professionnelle, entretenir un dialogue entre le milieu de la recherche, qu'on souhaite plus accessible, et celui de la pratique, travailler en coconstruction des connaissances, former des équipes de travail, associer aux organisations un mentor-chercheur, monter une banque de projets à partager, créer des lieux de réseautage sur des thématiques prioritaires, par exemple sur la littératie, etc. Très valorisé par les participants, on fait remarquer que le travail en collaboration n'est pas toujours chose facile cependant. Il faut apprendre à respecter l'autre et à trouver un terrain d'entente entre les partenaires, ajoute-t-on. Il faudrait innover dans l'établissement de partenariats.

Selon les étudiants ayant participé aux ateliers, il faut rechercher, créer et profiter de toutes les occasions possibles pour développer des relations de collaboration afin de mieux orienter les projets de recherche et de rendre leurs résultats plus accessibles et adaptés.

À leur tour, les organismes communautaires disent qu'ils devraient mieux connaître les réseaux de diffusion de l'information et y participer. Ils devraient avoir un meilleur accès à des données stratégiques à jour (statistiques sur l'éducation).

On suggère d'établir de plus nombreuses collaborations intersectorielles pour échanger de l'information et se donner des services en commun. On estime également que les collaborations devraient être accrues avec le milieu de la recherche. « La proximité favorise l'accès ». On donne en exemple la mise en place d'une table de partage des données de recherche dans les organisations, regroupant des professionnels et la direction. On suggère un lieu où les acteurs de la pratique peuvent

déposer des projets qui ne sont pas nécessairement documentés, de manière à susciter la discussion, en citant le cas du site Ensemble, mobiliser pour agir !, une initiative des quatre commissions scolaires de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Les organisations pensent qu'il faudrait consacrer davantage de moyens à la veille informationnelle partagée sur les recherches en éducation et les pratiques inspirantes, en confiant à un agent de liaison la responsabilité de produire des synthèses de connaissances et d'assurer leur diffusion vers les milieux de pratique. Certains croient que la responsabilité revient au MELS.

On croit que les commissions scolaires devraient se doter d'espaces de collaboration avec les directions d'établissement pour assurer une cohérence avec les orientations et pour favoriser une pérennité des pratiques. On pense que les commissions scolaires devraient avoir une responsabilité à assumer pour favoriser l'adaptation des connaissances les plus intéressantes, suivant les besoins des groupes cibles. Elles devraient faire valoir l'intérêt et l'applicabilité des connaissances pour les praticiens et multiplier les canaux de diffusion vers les milieux de pratique. D'autres participants proposent aussi l'idée de se donner des espaces d'échange internes et externes, certains ajoutent neutres.

On explique que la transformation des savoirs pour les mettre en application dans des actions concrètes et leur évaluation doivent être réalisées sur le mode de la « délibération démocratique » dans un espace neutre. C'est ce qu'on appelle « le développement d'un procédé de jugement collectif ».

5

RECOURIR À UNE DIVERSITÉ DE MOYENS FACILITANT L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES

CE QUI SE FAIT

Plusieurs moyens sont utilisés pour diffuser les connaissances et y avoir accès : Web (RIRE¹, Édutopia², sites des associations, etc.), résumés de recherche dans un format adapté aux clientèles visées, synthèses de connaissances incluant des recommandations, rencontres d'équipe, ateliers d'échanges, séminaires, colloques, conférences, magazines de vulgarisation, infolettres, bulletins électroniques, fiches d'information, revues de littérature sur des problématiques ciblées, cercles de lecture, vidéos, documents d'accompagnement, avis, données statistiques, matériel didactique, trousse, logiciels, sites, outils de monitoring, cadres de référence, rétroactions aux participants lors de rencontres de transfert, etc. Les publications de type « Solid fact » sur des sujets d'actualité ou controversés ou sur le modèle de Onepager (<http://onepagerapp.com/>), permettant de créer un site Web pour diffuser un contenu limité d'information, sont aussi données en exemple.

Les questionnements formulés dans le cadre des échanges de travail avec les intermédiaires font ressortir des thèmes sur lesquels une recherche de documentation peut être faite. C'est une manière de faciliter l'accès. Les travaux menés dans le cadre de délibérations démocratiques, par exemple ceux du Conseil supérieur de l'éducation, contribuent à une diffusion très large des savoirs. Certains intervenants misent sur le réseautage pour faciliter le transfert de connaissances (Instances régionales de concertation, syndicats, etc.). Les gestionnaires disent communiquer à leur personnel les résultats des projets de recherche auxquels l'établissement participe (lors des journées pédagogiques, par exemple). Plusieurs organismes assurent une veille informationnelle des pratiques exemplaires, des résultats de la recherche et des ressources disponibles.

On insiste sur l'importance de bien adapter le vocabulaire, de préciser les définitions, de présenter l'utilité des outils visant à faciliter l'accès aux connaissances et d'explicitier les résultats.

¹ Le Réseau d'information pour la réussite éducative diffuse de l'information susceptible de répondre aux besoins des acteurs de la réussite éducative. Cette information est repérée grâce aux activités de veille du CTREQ, <http://rire.ctreq.qc.ca/>

² L'association des étudiants en Sciences de l'éducation de Strasbourg accueille les personnes intéressées lors de ses projections, sorties et soirées, <http://sc-educ.unistra.fr/vie-etudiante/associations-etudiantes/edutopia/>

CE QUI POURRAIT OU DEVRAIT ÊTRE FAIT

Les résultats de la recherche sont perçus comme un levier potentiel pour atteindre les objectifs visés par les établissements. Pour cela, ils doivent être synthétisés, simplifiés, ciblés et ancrés dans les pratiques. Les outils à la disposition des praticiens doivent pouvoir être utilisés de façon autonome par les utilisateurs. Pour leur part, les décideurs doivent avoir accès à de l'information pertinente et essentielle aux choix politiques.

Il importe de faire un tri dans les informations à diffuser, choisir les plus efficaces, les adapter dans un format convivial et les rendre disponibles au moment opportun. Pour mieux soutenir les acteurs, il faut diversifier les moyens : réseaux sociaux et capsules vidéo sont jugés efficaces. Un référentiel sur l'utilisation de la recherche aiderait à créer des outils facilitant l'accès aux connaissances. La modélisation est un moyen adéquat de faire boue de neige. Le bouche-à-oreille est aussi perçu comme étant efficace. Un groupe de participants ont dit souhaiter avoir à leur disposition un outil qui permettrait de juger de la validité des données. On suggère l'organisation d'ateliers à cet égard. Les enseignants demandent des documents rédigés dans un vocabulaire plus accessible et adapté.

Encore et toujours, plusieurs participants considèrent qu'il faut se donner du temps afin de mener à bien les activités de transfert. De nombreuses suggestions ont été faites pour tenter de gagner ce précieux temps ou d'augmenter l'efficacité des actions. Ainsi, il est proposé de faire converger les divers moyens disponibles, de mieux coordonner les ressources, d'identifier des cibles communes, de se concerter davantage, d'utiliser des relayeurs d'information capables d'influencer les autres (par exemple, les enseignantes accompagnatrices) de même que des agents multiplicateurs. Certains suggèrent de regrouper les résultats de recherche dans un même lieu, un guichet unique. « Il faut clarifier, organiser et rassembler les produits de la recherche ». Il faut aussi se préoccuper de laisser des traces sur les actions réalisées.

On souligne l'importance de partir des besoins du milieu dans le choix des moyens à mettre en œuvre et d'être attentif à l'évolution de ces besoins, ce qui nécessite un suivi constant. On pense également qu'il faut mesurer en continu les retombées des moyens mis en place.



IDÉE CLÉ

Pour favoriser le transfert des connaissances, il faut varier les stratégies utilisées selon les publics visés et leurs besoins.

6

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT

CE QUI SE FAIT

Le transfert de connaissances et la validation des pratiques sont des approches de développement professionnel très efficaces, estiment les professionnels participant aux ateliers.

Plusieurs établissements profitent de toutes les occasions possibles pour faciliter le développement professionnel de leur personnel. En contrepartie, la responsabilité revient à celui-ci d'exprimer et de faire connaître ses besoins. Par exemple, la participation aux colloques et congrès est vue comme un moyen d'accéder aux connaissances et d'étendre son réseau de contacts auprès des collègues, des chercheurs et des représentants d'association.

Dans sa fonction d'intermédiaire, le conseiller pédagogique est vu comme le responsable de l'accompagnement du personnel et du transfert de connaissances dans le réseau scolaire.

On cite le Programme de soutien à la formation du personnel scolaire (Chantier 7) comme un exemple de mesure facilitant l'accompagnement. On mentionne le cas de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), qui remplit une double mission de recherche et de transfert, et qui a créé des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles en mobilisation et transfert de connaissances afin de soutenir le développement de compétences. On fait aussi référence à l'Université de Sherbrooke qui a mis sur pied un nouveau doctorat professionnel en éducation qui vise la formation de praticiens de haut niveau, capables de mettre en dialogue les savoirs d'expérience et ceux qui sont issus de la recherche. Les professionnels, responsables de l'accompagnement dans certaines organisations, précisent qu'ils tentent de développer des modèles d'accompagnement basés sur des données de recherche.

CE QUI POURRAIT OU DEVRAIT ÊTRE FAIT

Les praticiens comme les gestionnaires doivent développer une culture de la recherche. Les participants mettent de l'avant l'idée de mieux les préparer à utiliser les connaissances issues de la recherche dans le cadre de leur formation initiale (en amont). On pense qu'il est nécessaire de « créer un besoin de savoir chez les futurs praticiens en formation initiale ». À cette fin, il est suggéré, par exemple, que les professeurs de la formation des maîtres intègrent les résultats de leurs recherches dans leurs cours.

Les participants aux ateliers sont également d'avis qu'il faut instaurer une culture du développement professionnel dans les milieux scolaires, en faisant une bonne planification des activités et en sondant les besoins à ce chapitre. Les commissions scolaires devraient se doter d'un plan d'action en matière de développement professionnel afin que les enseignants acquièrent des habiletés dans l'utilisation des résultats de la recherche. Les directions doivent pouvoir détecter la disponibilité à l'apprentissage. Elles devraient proposer des moyens non traditionnels, différents des cours magistraux, et éviter les formations uniques. Par exemple, le *team coaching*, la mise à jour des connaissances ou des plages de lecture pourraient être incorporés à la tâche. Une autre suggestion porte sur les formations à la gestion de l'information de même qu'à l'art de la délibération afin d'aider à mieux gérer les controverses et d'en arriver plus facilement à une vision commune. On suggère un regroupement des écoles pour les formations.

Les enseignants doivent avoir la volonté de poursuivre leur développement professionnel et de participer, par exemple, à des projets de recherche-action. Ils acceptent généralement de s'investir dans l'amélioration de leurs pratiques mais ils ont besoin de voir les résultats de cet engagement. Le maintien de l'intérêt et de la motivation peut être un défi. Les enseignants doivent prendre suffisamment de recul pour développer une pratique réflexive et avoir le réflexe de consulter les données de la recherche. Ils devraient être capables de valider les connaissances, être mieux outillés à ce chapitre ou savoir à qui s'adresser pour les aider à le faire.

Considérant le roulement de personnel, la pérennité des projets passe par la formation d'agents multiplicateurs et par une offre de formation continue pour plusieurs membres d'une équipe. On estime qu'il faut un minimum de trois ans pour assurer la stabilité d'un projet.

La formation continue est susceptible d'assurer la pérennité de pratiques. Il faut davantage la valoriser. En la matière, des participants aux ateliers considèrent que les commissions scolaires pourraient offrir un accompagnement autant humain que matériel pour l'accès aux connaissances. Le personnel a besoin de l'appui de la direction, notamment pour obtenir de la libération de tâche.

Le temps et le budget disponibles sont des contraintes et il faut admettre le fait que les changements sont progressifs. Le temps est très fréquemment identifié comme une condition nécessaire à la formation et aux discussions en équipe sur les résultats de recherche. Pour un participant, le principe même de la formation continue doit être revu pour assurer aux professionnels un temps de mise à jour de leurs connaissances autrement qu'à raison d'une heure, deux ou trois fois par année.

Parmi les moyens à envisager pour favoriser l'accès aux connaissances, plusieurs ont mentionné l'importance de développer les démarches d'accompagnement jusqu'à l'étape de l'application des connaissances. Aussi, l'accompagnement est perçu

par plusieurs participants comme une condition essentielle à la réussite d'un projet de transfert. La diffusion des résultats de la recherche est insuffisante. Leur appropriation nécessite un accompagnement suivant des stratégies variées, adaptées aux milieux visés. Un guide d'implantation et de mise en œuvre, indiquant les conditions gagnantes, pourrait être utile à cet effet. Par ailleurs, on suggère qu'un accompagnement soit offert par le CTREQ. En ce sens, le projet École et stratégies devrait être davantage diffusé. Certains pensent que l'accompagnement fait partie des responsabilités des chercheurs, qui devraient se préoccuper davantage de l'appropriation des résultats de leurs travaux, en disposant du financement nécessaire à cet effet.

Certains estiment qu'il est essentiel que des agents de transfert facilitent l'accès aux connaissances. À leur avis, les directions d'établissement et les professionnels pourraient jouer ce rôle. Il y a un besoin de personnes-ressources responsables de la valorisation et du transfert dans les organisations. On propose que chaque commission scolaire ait à son emploi un agent de transfert adéquatement formé (processus et contenus) pour accompagner les praticiens en ajoutant que la responsabilité de l'accompagnement appartient aux commissions scolaires. Le rôle de l'intermédiaire pourrait être joué par les conseillers pédagogiques qui deviendraient alors une source de référence pour les écoles. On suggère la création d'un réseau d'agents de transfert.

Les chercheurs, pour leur part, n'ont pas été préparés à réaliser des activités de transfert. Ils devraient recevoir une meilleure formation à cet égard, notamment sous l'angle de l'évaluation des retombées des activités. On propose de valoriser davantage le transfert dès la formation des étudiants-chercheurs (en amont), d'améliorer cette formation, d'ajouter une dimension transfert aux exigences de leur mémoire et thèse, de les amener à travailler avec les milieux de pratique dans le cadre de leurs travaux de maîtrise et de doctorat, de faciliter leur intégration dans ces milieux grâce à des stages et d'accroître les occasions d'échanger avec d'autres groupes d'acteurs (professeurs, professionnels, praticiens, etc.).



IDÉE QUI FAIT CONSENSUS

L'accompagnement doit partir d'un besoin émergent et doit être basé sur des données issues de la recherche.



IDÉE CLÉ

Développer une fonction de courtier en connaissances, responsable de s'informer des besoins et de rendre accessibles les résultats de recherches correspondants.

7

MENER DES PROJETS DE RECHERCHE COLLABORATIVE

CE QUI SE FAIT

Certains pensent que la production de connaissances n'est pas l'apanage de la recherche. Les savoirs d'expérience doivent également être pris en considération. Ils ajoutent qu'on a plutôt tendance à hiérarchiser les savoirs et à ne pas reconnaître les savoirs de pratique à leur juste valeur.

On constate toutefois que de plus en plus d'organisations participent à des projets de recherche-action, fondés sur la collaboration entre la commission scolaire, l'école et le chercheur, dans le but de « faire entrer les connaissances dans les milieux ». L'accompagnement par un chercheur est considéré comme une façon de faciliter la mise en œuvre de pratiques gagnantes. De leur côté, des gestionnaires de la recherche encouragent leurs partenaires à s'engager dès le début des projets de recherche menés en collaboration et à participer ainsi à sa définition. Des universités se sont données des moyens concrets pour faciliter la réalisation de recherches collaboratives et contribuent ainsi à un meilleur accès aux connaissances. C'est le cas de l'UQAC, qui



LA RECHERCHE COLLABORATIVE : UN DÉFI

La recherche collaborative questionne autant la recherche que la pratique. Les participants doivent comprendre les deux réalités et les contraintes de chacune.

a mis sur pied le Consortium régional de recherche en éducation (CRRE) regroupant l'université, les commissions scolaires et les cégeps de la région.

Des chercheurs considèrent qu'il est important pour eux de passer du temps dans les écoles pour comprendre la réalité du milieu scolaire. Les projets de recherche réalisés en milieu de pratique leur permettent de comprendre les besoins des enseignants et d'ajuster leur façon de voir. Quant aux praticiens, ils se familiarisent ainsi avec les concepts de la recherche. Dans le cadre de recherches collaboratives, la connaissance est coconstruite par les chercheurs et les praticiens, le transfert de proximité se réalisant dans le même temps, fait-on remarquer. En outre, des chercheurs disent se préoccuper de la pérennisation des projets de recherche collaborative en formant ou en accompagnant les praticiens chercheurs qui, à leur tour, formeront leurs collègues.

Les chercheurs participants sont d'avis que les organismes subventionnaires font de plus en plus de place à la recherche collaborative. Les établissements d'enseignement supérieur valorisent aussi davantage cette forme de recherche. À l'Université de Sherbrooke, on signale qu'il existe une politique de déchargement de la tâche professorale lors de l'obtention d'une subvention de recherche de ce type.

On fait remarquer que des organismes comme les syndicats contribuent au financement de regroupements de recherche et adhèrent à des protocoles de recherche. Ils entretiennent ainsi des liens étroits avec les chercheurs et agissent comme facilitateurs auprès de ceux qui souhaitent réaliser des projets dans les établissements scolaires.

CE QUI POURRAIT OU DEVRAIT ÊTRE FAIT

Des participants estiment qu'il doit y avoir un partage de connaissances entre les chercheurs et les praticiens : les chercheurs doivent davantage prendre en considération les savoirs de pratique et en reconnaître la valeur, comme les praticiens doivent tenir compte des connaissances issues de la recherche et les intégrer dans leurs pratiques. Les chercheurs devraient favoriser la recherche collaborative et « être sur le terrain » pour initier les praticiens à la démarche scientifique, les aider à poser un regard réflexif et analytique sur leurs propres pratiques et développer un langage commun. Ils doivent développer des alliances et des partenariats avec les gestionnaires des commissions scolaires avec l'appui de leurs établissements de rattachement. La recherche vient en appui mais un investissement doit se faire en milieu scolaire de façon à ancrer concrètement les nouvelles pratiques et à assurer leur continuité. Les chercheurs sont ainsi davantage conscients des besoins des milieux et il est plus facile pour eux de définir leurs futurs projets de recherche. Ces projets auront plus de crédibilité auprès des enseignants qui y adhéreront davantage et intégreront mieux les nouvelles connaissances. Les universités doivent elles aussi reconnaître la recherche collaborative et l'apport des praticiens, qui peuvent contribuer à l'avancement des connaissances.

Le MELS devrait faciliter la mise en œuvre de projets de recherche-action-intervention dans les écoles, sur le modèle des projets Chantier 7. On pense également que les universités devraient contribuer à valoriser la recherche collaborative, reconnaître les publications non scientifiques des chercheurs et trouver des sources alternatives de financement pour soutenir le transfert.

Par ailleurs, on devrait amener les chercheurs à travailler ensemble sur les grandes thématiques en éducation.



IDÉE CLÉ

Valoriser les savoirs de pratique, c'est favoriser leur reconnaissance, réviser les critères d'évaluation des organismes subventionnaires et revoir la relation recherche-pratique dans les systèmes universitaire et scolaire.

CE QUI POURRAIT OU DEVRAIT ÊTRE FAIT

Plusieurs commentaires ont porté sur la définition du transfert. Des participants constatent un manque de compréhension au sujet du transfert. Certains ont demandé s'il était réellement possible de transférer des savoirs. C'est plutôt le mouvement des pratiques qui est visé, à leur avis, c'est-à-dire la capacité de contextualiser des connaissances dans une autre réalité. Il importe de se donner une compréhension commune du transfert et de préciser quels sont les types de savoirs à transférer : savoirs de pratique, savoirs administratifs, savoirs académiques, etc. On indique également que les rôles et les responsabilités des acteurs en transfert doivent être mieux définis (conseillers pédagogiques, directions d'établissement, enseignants, etc.).

Il faut poursuivre et approfondir la connaissance sur le transfert, en tirant des enseignements des expériences qui ont été menées, notamment celles qui visent à relever des défis complexes, en milieu autochtone, par exemple.

Enfin, des participants suggèrent la création d'un Institut national de recherche en éducation ou d'une Chaire de recherche en pédagogie, qui permettrait une meilleure intégration des recherches en sciences de l'éducation. On donne l'exemple de la stratégie de recherche et d'évaluation du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

STRATÉGIE DE RECHERCHE ET D'ÉVALUATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

Les centres de réseautage professionnel (CRP) contribuent à développer la capacité locale de travailler avec des données qui permettent de prendre des décisions éclairées et d'entreprendre un vaste éventail d'études locales sur ce sujet.

Le Comité ontarien de la recherche en éducation (CORE) favorise l'établissement de réseaux et de partenariats de recherche, mobilise les connaissances en recherche et en évaluation, et encourage les praticiens en éducation à utiliser avec efficacité des éléments probants pour améliorer le rendement des élèves.

Le Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation (RECRAE) réunit, renforce et applique des preuves solides de pratiques efficaces en entreprenant des recherches, en synthétisant les connaissances de pointe à partir des ensembles de preuves existants (de l'Ontario et d'ailleurs) et en facilitant des réseaux de décideurs, d'éducateurs et de chercheurs qui travaillent en collaboration pour appliquer la recherche à la pratique.

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/research/knowledge.html>



DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE TRANSFERT ET DE COLLABORATION EN ÉDUCTION : ENJEUX, DÉFIS ET PISTES DE SOLUTION³

Un panel de clôture composé de quatre intervenants a été invité à s'exprimer sur les enjeux et les défis à relever pour développer une culture de l'appropriation et de l'application des connaissances ainsi que sur les solutions réalistes à envisager pour y arriver en tenant compte du contexte actuel.

Les panélistes ont repris l'idée de préciser de quels savoirs on parle (des savoir-faire ou des savoir-être) et comment les démocratiser, c'est-à-dire les rassembler et les rendre accessibles à toutes les écoles.

Ils se sont demandé comment faire une place aux organismes communautaires et si les intervenants en transfert sont suffisamment formés. Ils ont également posé la question de savoir sur quoi devrait porter la recherche.

Actuellement, le défi est de rassembler tous les partenaires. Pour les écoles, il importe d'établir la crédibilité des directions à cet égard, de disposer d'un lieu centralisé d'accès et d'un intermédiaire offrant un accompagnement.

Enfin, les panélistes ont insisté sur la nécessité de la collaboration entre les chercheurs et les intervenants sur le terrain. Le lien de confiance et l'ouverture sont des aspects importants à considérer afin d'assurer l'accueil du chercheur et de trouver des solutions aux problèmes ciblés.

³ Veuillez noter que les éléments recueillis lors de l'événement ont été compilés et seront traités lors des rencontres du Groupe de travail sur le 2^e Symposium sur le transfert des connaissances en éducation.



© Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014
© Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec, 2014

ISBN 978-2-923232-25-6

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2014
Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Canada, 2014

2^e trimestre 2014

Une réalisation du :



Le CTREQ est un organisme de liaison et de transfert en innovation sociale qui a pour mission de promouvoir l'innovation et le transfert de connaissances en vue d'accroître la réussite éducative au Québec. Il base ses actions sur les pratiques innovantes et les connaissances scientifiques.

2960, boulevard Laurier, Iberville III, bureau 212
Québec (Québec) G1V 4S1

Tél. : 418 658-2332 Téléc. : 418 658-2008
info@ctreq.qc.ca | www.ctreq.qc.ca